



Dérogation mineure à un règlement d’urbanisme

Conformément à l’article 145.6 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance que son Conseil tiendra le **mardi 21 janvier 2025 à 19 h**, la Ville de Trois-Rivières statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

District électoral de la Madeleine

La nature de la dérogation demandée vise les matériaux de revêtement extérieur, le nombre de portes d’entrée, l’aménagement d’un escalier en façade avant et l’aménagement de deux nouvelles cases de stationnement sur une propriété résidentielle qui ne seraient pas conformes aux dispositions réglementaires suivantes :

Élément dérogatoire	Règlement et zone visés	Norme prescrite	Dérogation demandée
Proportion minimale des matériaux de revêtement extérieur	Normatif (2021, chapitre 126) RES-4186	100 % groupe A à D	100 % vinyle – groupe G (tel que l’existant)
Nombre de portes d’entrée principale		1 porte d’entrée	8 portes d’entrée
Emplacement d’un escalier menant à l’étage		Façade latérale ou arrière	Façade avant
Accessibilité aux aires de stationnement et aux cases de stationnement		Il est interdit d’aménager une aire de stationnement permettant aux véhicules de reculer directement dans la rue	Permettre de reculer aux véhicules d’entrer et de sortir du terrain directement sur la rue. Permettre d’accéder à l’aire de stationnement sans allée de circulation
Implantation d’aires de stationnement		Cour avant non située devant une façade avant d’un bâtiment, cour latérale ou arrière	Cour avant devant la façade du bâtiment principal
Distance minimale entre une case et une ligne de terrain		Ligne avant : 2,5 m Ligne latérale : 1 m	Ligne avant : 1,2 m Ligne latérale : 0,3 m

L’immeuble affecté par cette demande est le lot 2 300 964 du cadastre du Québec. Il est situé aux 448 à 454 du boulevard Sainte-Madeleine.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il statue sur celle-ci, en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

Trois-Rivières, ce 14 décembre 2024.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002